

Certificat de vie

Si vous séjournez à l'étranger, nous ne pouvons effectuer le virement de votre pension que si vous nous faites parvenir une fois par an un certificat de vie valide. Pour cela, veuillez utiliser le formulaire que vous trouverez au verso de ce courrier. Le formulaire devra nous être retourné **rempli, signé de votre propre main et certifié conforme par une autorité officielle soit en original par voie postale OU par courrier électronique en un seul** exemplaire.

Afin d'éviter des frais supplémentaires, nous vous prions de ne retourner le certificat de vie qu'une seule fois et de ne pas l'envoyer plusieurs fois (par courrier et par e-mail).

Les autorités officielles suivantes peuvent certifier conforme votre signature sur le certificat de vie:

- Organismes officiels (par ex. caisses de sécurité sociale, mairie, administration régionale, police, tribunal)
- Notaires
- Autorités représentatives autrichiennes (par ex. ambassade, consulat).

Nous ne pouvons reconnaître une certification faite par une banque, un médecin, une pharmacie ou des institutions à caractère privé. Un justificatif de domicile n'est pas considéré comme certificat de vie.

Si le formulaire dûment rempli ne nous parvient pas dans les plus brefs délais, le paiement de votre pension ne pourra être effectué. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le versement des pensions qui n'ont pas été retirées au guichet dans un délai d'un an à compter de leur échéance, sera annulé.

Vous êtes tenu(e) de nous informer en l'espace de huit jours de la reprise d'une activité professionnelle. Vous devez de même nous informer de tout changement concernant votre situation familiale et votre adresse dans un délai de deux semaines. Si une prestation a été octroyée ou continue à être versée en raison d'informations manquantes, incomplètes ou erronées, elle devra être remboursée.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.
Sozialversicherungsanstalt der Selbständigen

Name:
geboren am:

**LEBENSBESTÄTIGUNG
CERTIFICAT DE VIE**

**Auszufüllen von der Pensionsbezieherin / dem Pensionsbezieher
A remplir par le/la bénéficiaire de la pension**

Frau / Herr geboren am
Madame / Monsieur né(e) le

wohnhaft Personenstand
domicilié(e) à situation familiale

.....
**Persönliche Unterschrift Pensionsbezieher / Pensionsbezieherin
Signature personnelle du/de la bénéficiaire de la pension**

**Auszufüllen von der beglaubigenden Stelle
A remplir par l'autorité certifiante**

Amtliche Dienststellen (z.B. Sozialversicherungsträger, Gemeindeamt,
Bezirksverwaltung, Polizei, Gericht), Botschaft, Konsulat, Notar
Autorités officielles (par ex. Caisses de sécurité sociale, mairie, administration régionale,
police, tribunal), Ambassade, consulat, notaire

Die Pensionsbezieherin / der Pensionsbezieher hat heute persönlich vorgesprochen
und ihre / seine Existenz und Identität nachgewiesen.

Le/La bénéficiaire de la pension s'est présenté(e) en personne aujourd'hui et a prouvé
son existence et son identité.

mit Dokument (Lichtbildausweis)
en présentant la pièce d'identité suivante (avec photo)

Leben und Aufenthalt werden hiermit bestätigt.

Nous certifions par la présente que la personne est vivante et confirmons son lieu de
séjour.

.....
Ort, Datum
Ville, date

.....
**Stempel und Unterschrift von der beglaubigenden Stelle
Cachet et signature de l'autorité certifiante**